

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Date d'édition/Date de révision

: 9 Octobre 2023

Version

: 3.06

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : PROGOLD ACETON

Code du produit : 10106DNC12509

Numéro CE : Non disponible.

#### Numéro d'enregistrement REACH

| Numéro d'enregistrement | Entité juridique |
|-------------------------|------------------|
| 01-2119471330-49        | -                |

Numéro CAS : Non disponible.

#### Autres moyens d'identification

00949054

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

| Utilisations identifiées                                       |
|--|
| Utiliser dans les revêtements<br>Utiliser dans les revêtements |

Utilisation du produit : Usage grand-public, Applications professionnelles, Application par d'autres méthodes que la pulvérisation..

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

PPG Coatings Nederland B.V.  
Amsterdamseweg 14  
1422 AD Uithoorn  
Netherlands  
+31 (0)297 541234  
Fax: +31 (0)297 541806

Adresse email de la personne responsable pour cette FDS : Product.Stewardship.EMEA@ppg.com

#### Contact national

PPG Coatings SPRL/BVBA  
Kempische Steenweg 297 – bus 7  
3500 Hasselt  
Tel:+32 (0)11 278 701  
Fax: +32 (0)11 278 700

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

#### Organisme de conseil/centre antipoison national

Numéro de téléphone : Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum + 32 70 245 245

#### Fournisseur

+31 (0)20 4075210

Code : 10106DNC12509

Date d'édition/Date de révision

: 9 Octobre 2023

PROGOLD ACETON

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/  
l'entreprise****RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange****Définition du produit** : Substance mono-constituant**Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]**

Flam. Liq. 2, H225

Eye Irrit. 2, H319

STOT SE 3, H336

Ce produit est classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses modifications.

Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

**2.2 Éléments d'étiquetage****Pictogrammes de danger** :**Mention d'avertissement** : Danger**Mentions de danger** : Liquide et vapeurs très inflammables.  
Provoque une sévère irritation des yeux.  
Peut provoquer somnolence ou vertiges.**Conseils de prudence****Généralités** : Tenir hors de portée des enfants. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.**Prévention** : Porter un équipement de protection des yeux ou du visage. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Éviter de respirer les vapeurs. Se laver soigneusement après manipulation.**Intervention** : EN CAS D'INHALATION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.**Stockage** : Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.**Élimination** : Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.

P102, P101, P280, P210, P271, P261, P264, P304 + P312, P305 + P351 + P338, P337 + P313, P405, P403 + P233, P501

**Ingrédients dangereux** :  acétone**Éléments d'étiquetage supplémentaires** : Non applicable.

Code : 10106DNC12509

Date d'édition/Date de révision

: 9 Octobre 2023

PROGOLD ACETON

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

**Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux** : Non applicable.

**Exigences d'emballages spéciaux**

**Récipients devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les enfants** : Non applicable.

**Avertissement tactile de danger** : Oui, applicable.

**2.3 Autres dangers**

**Le produit répond aux critères PBT ou vPvB** :

| PBT | P   | B   | T   | vPvB | vP  | vB  |
|-----|-----|-----|-----|------|-----|-----|
| Non | N/A | N/A | Non | N/A  | N/A | N/A |

**Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification** :

Un contact prolongé ou répété peut éventuellement sécher la peau et provoquer une irritation.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

**3.1 Substances** : Substance mono-constituant

| Nom du produit/composant | Identifiants   | % en poids | Classification   | Concentration spécifique limites, facteurs M et ETA | Type |
|--------------------------|--|------------|--|---|------|
| acétone                  | REACH #:<br>01-2119471330-49<br>CE: 200-662-2<br>CAS: 67-64-1<br>Index: 606-001-00-8 | 100        | Flam. Liq. 2, H225<br>Eye Irrit. 2, H319<br>STOT SE 3, H336<br>EUH066<br><br><b>Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.</b> | -   | [1]  |

Aucun autre composant présent, sur la base des connaissances actuelles du fournisseur, n'est classé ou ne contribue à la classification de la substance, et ne nécessite donc un signalement dans cette section.

**Type**

[1] Constituant

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

**Les codes SUB représentent les substances sans numéro de CAS enregistré.**

Code : 10106DNC12509  
PROGOLD ACETON

Date d'édition/Date de révision : 9 Octobre 2023

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1 Description des premiers secours**

- Contact avec les yeux** : Enlever les lentilles de contact. Laver abondamment avec de l'eau douce et propre en maintenant les paupières écartées pendant au moins 10 minutes et faire appel immédiatement à un médecin.
- Inhalation** : Emmener à l'air frais. Garder la personne au chaud et au repos. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène.
- Contact avec la peau** : Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyeur cutané reconnu. NE PAS UTILISER de solvants ni de diluants.
- Ingestion** : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Garder la personne au chaud et au repos. NE PAS faire vomir.
- Protection des sauveteurs** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés****Effets aigus potentiels sur la santé**

- Contact avec les yeux** : Provoque une sévère irritation des yeux.
- Inhalation** : Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- Contact avec la peau** : Dégraisse la peau. Peut éventuellement entraîner une sécheresse et une irritation de la peau.
- Ingestion** : Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC).

**Signes/symptômes de surexposition**

- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleur ou irritation  
larmolement  
rougeur
- Inhalation** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
nausées ou vomissements  
migraine  
sommolence/fatigue  
étourdissements/vertiges  
évanouissement
- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
irritation  
sécheresse  
gerçure
- Ingestion** : Aucune donnée spécifique.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

- Note au médecin traitant** : Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
- Traitements spécifiques** : Pas de traitement particulier.

Code : 10106DNC12509  
PROGOLD ACETON

Date d'édition/Date de révision : 9 Octobre 2023

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1 Moyens d'extinction**

- Moyens d'extinction appropriés** : Utiliser de la poudre chimique sèche, du CO<sub>2</sub>, de l'eau pulvérisée ou de la mousse.
- Moyens d'extinction inappropriés** : Ne pas utiliser de jet d'eau.

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

- Dangers dus à la substance ou au mélange** : Liquide et vapeurs très inflammables. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion. L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur, ce qui risque d'entraîner une nouvelle explosion.
- Produits de combustion dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:  
oxydes de carbone

**5.3 Conseils aux pompiers**

- Précautions spéciales pour les pompiers** : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Déplacer les contenants à l'écart de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie** : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

- Pour les non-secouristes** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.
- Pour les secouristes** : Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour les non-secouristes ».

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

- : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

- Petit déversement accidentel** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.
- Grand déversement accidentel** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu.
- 6.4 Référence à d'autres rubriques** : Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.  
Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.  
Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

- Mesures de protection** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Ne pas avaler. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Ne pas pénétrer dans les lieux de stockage et dans des espaces confinés à moins qu'il y ait une ventilation adéquate. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-déflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre les mesures nécessaires contre les décharges électrostatiques. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.
- Conseils sur l'hygiène professionnelle en général** : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

- : Stocker entre les températures suivantes: 0 à 35°C (32 à 95°F). Stocker conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Garder sous clef. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 concernant les matériaux incompatibles avant manipulation ou utilisation.

Code : 10106DNC12509

Date d'édition/Date de révision

: 9 Octobre 2023

PROGOLD ACETON

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Consulter la section 1.2 pour utilisations identifiées.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

**8.1 Paramètres de contrôle****Limites d'exposition professionnelle**

| Nom du produit/composant | Valeurs limites d'exposition  |
|--------------------------|---|
| acétone                  | <b>Valeurs Limites (Belgique, 5/2021).</b><br>Valeur de courte durée: 1187 mg/m <sup>3</sup> 15 minutes.<br>Valeur de courte durée: 492 ppm 15 minutes.<br>Valeur limite: 594 mg/m <sup>3</sup> 8 heures.<br>Valeur limite: 246 ppm 8 heures. |

**Procédures de surveillance recommandées**

: Il doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes : Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesurage des agents chimiques) Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

**DNEL**

| Nom du produit/composant | Type | Exposition              | Valeur                 | Population          | Effets     |
|--------------------------|------|-------------------------|------------------------|---------------------|------------|
| acétone                  | DNEL | Long terme Voie orale   | 62 mg/kg bw/jour       | Population générale | Systemique |
|                          | DNEL | Long terme Voie cutanée | 62 mg/kg bw/jour       | Population générale | Systemique |
|                          | DNEL | Long terme Voie cutanée | 186 mg/kg bw/jour      | Opérateurs          | Systemique |
|                          | DNEL | Long terme Inhalation   | 200 mg/m <sup>3</sup>  | Population générale | Systemique |
|                          | DNEL | Long terme Inhalation   | 1210 mg/m <sup>3</sup> | Opérateurs          | Systemique |
|                          | DNEL | Court terme Inhalation  | 2420 mg/m <sup>3</sup> | Opérateurs          | Local      |

**PNEC**

| Nom du produit/composant | Type | Description du milieu            | Valeur         | Description de la Méthode |
|--------------------------|------|----------------------------------|----------------|---------------------------|
| acétone                  | -    | Eau douce                        | 10.6 mg/l      | Facteurs d'Évaluation     |
|                          | -    | Eau de mer                       | 1.06 mg/l      | Facteurs d'Évaluation     |
|                          | -    | Usine de Traitement d'Eaux Usées | 100 mg/l       | Facteurs d'Évaluation     |
|                          | -    | Sédiment d'eau douce             | 30.4 mg/kg dwt | Partage à l'Équilibre     |
|                          | -    | Sédiment d'eau de mer            | 3.04 mg/kg dwt | Partage à l'Équilibre     |
|                          | -    | Sol                              | 29.5 mg/kg dwt | Partage à l'Équilibre     |

**8.2 Contrôles de l'exposition**

French (FR)

Belgium

Belgique

7/35

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**Contrôles techniques appropriés** : Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Les moyens de contrôle automatique intégrés devront permettre de maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil d'explosion. Utiliser un équipement de ventilation antidéflagrant.

**Mesures de protection individuelle**

**Mesures d'hygiène** : Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

**Protection des yeux/du visage** : Lunettes anti-éclaboussures. Utiliser une protection oculaire homologuée EN 166.

**Protection de la peau**

**Protection des mains** : Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. En prenant en compte les paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices. Il est noté que le temps de claquage des gants peut différer d'un fabricant à l'autre. En cas de mélanges constitués de plusieurs substances, il est impossible d'estimer de façon précise le délai de sécurité des gants. Gants recommandés sont basé sur le solvant le plus commun dans ce produit. Pour un contact prolongé ou fréquemment répété, des gants de classe de protection 6 (temps de rupture supérieur à 480 minutes selon la norme EM 374) sont recommandés. Pour un contact bref, des gants de classe de protection 2 ou classe supérieure (temps de rupture supérieur à 30 minutes selon la norme EN 374) sont recommandés. L'utilisateur doit vérifier que les types de gants qu'il choisit de porter pour la manipulation de ce produit est le plus approprié et prend en compte les conditions d'utilisation particulières, conformément aux indications stipulées dans l'évaluation des risques de l'utilisateur.

**Gants** : Lors d'une manipulation prolongée ou répétée, portez les types de gants suivants:

Recommandé: caoutchouc butyle

**Protection corporelle** : L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit. En cas de risque d'inflammation lié à l'électricité statique, porter des vêtements de protection antistatiques. Pour une protection maximale contre les décharges d'électricité statique, les vêtements doivent inclure une combinaison, des chaussures et des gants antistatiques. Pour plus d'informations sur les exigences et les méthodes d'essais des matières et des modèles, consulter la norme européenne EN 1149.

**Autre protection cutanée** Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.

**Protection respiratoire** :

Code : 10106DNC12509

Date d'édition/Date de révision

: 9 Octobre 2023

PROGOLD ACETON

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

Utiliser avec une ventilation adéquate. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Porter un masque respiratoire conformément à la norme EN140. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu. Type de masque : masque complet demi-masque Type de filtre : filtre de vapeurs organiques (Type A) filtre à particules P3 Porter un appareil de protection respiratoire muni d'un purificateur d'air ou à adduction d' air, parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

: Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

Les conditions de mesure de toutes les propriétés sont celles de la température et de la pression normales, sauf indication contraire.

**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Aspect**

|  |  |
|--|--|
| <b>État physique</b>   | : Liquide.   |
| <b>Couleur</b>   | : Incolore.  |
| <b>Odeur</b>   | : Caractéristique.   |
| <b>Seuil olfactif</b>  | : Non disponible.  |
| <b>Point de fusion/point de congélation</b>                                      | : Peut éventuellement commencer à se solidifier à la température suivante: -94.7°C (-138.5°F) Ceci est fondé d'après les données de l'ingrédient suivant: acétone. |
| <b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>                     | : >37.78°C   |
| <b>Inflammabilité</b>  | : Non disponible.  |
| <b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b> | : Plus grande gamme connue: Seuil minimal: 2.2% Seuil maximal: 13% (acétone)   |
| <b>Point d'éclair</b>  | : Vase clos: 19°C  |
| <b>Température d'auto-inflammabilité</b>   | : Non disponible.  |
| <b>Température de décomposition</b>  | : Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir Section 7).   |
| <b>pH</b>  | : Non disponible.  |
| <b>Viscosité</b>   | : Cinématique (40°C): <14 mm <sup>2</sup> /s   |
| <b>Viscosité</b>   | : < 30 s (ISO 6mm)   |
| <b>Solubilité(s)</b>   | :  |

| Support      | Résultat |
|--------------|----------|
| l'eau froide | Soluble  |

|  |  |
|--|--|
| <b>Coefficient de partage: n-octanol/eau</b> | : Non applicable.                                  |
| <b>Pression de vapeur</b>                    | : Non disponible.                                  |
| <b>Taux d'évaporation</b>                    | : 6.06 (acétone) comparé à acétate de butyle       |
| <b>Densité relative</b>                      | : 0.8  |
| <b>Densité de vapeur</b>                     | : Plus haute valeur connue: 2 (Air = 1) (acétone). |

Code : 10106DNC12509

Date d'édition/Date de révision

: 9 Octobre 2023

PROGOLD ACETON

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

**Propriétés explosives** : Le produit lui-même n'est pas explosif, mais la formation d'un mélange de vapeur ou de poussière avec l'air est possible.

**Propriétés comburantes** : Le produit ne présente pas de danger d'oxydation.

**Caractéristiques particulières**

**Taille des particules moyenne** : Non applicable.

**9.2 Autres informations**

Aucune information additionnelle.

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

**10.1 Réactivité** : Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.

**10.2 Stabilité chimique** : Le produit est stable.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

**10.4 Conditions à éviter** : Risque de formation de produits de décomposition dangereux lors d'une exposition à des températures élevées.  
Voir les mesures de protection décrites aux sections 7 et 8.

**10.5 Matières incompatibles** : Tenir éloigné des matières suivantes afin d'éviter des réactions fortement exothermiques : agents oxydants, alcalins forts, acides forts.

**10.6 Produits de décomposition dangereux** : Selon les conditions, les produits de décomposition peuvent inclure les matières suivantes : oxydes de carbone

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë**

| Nom du produit/composant | Résultat  | Espèces             | Dosage   | Exposition         |
|--------------------------|---|---------------------|--|--------------------|
| Acétone                  | CL50 Inhalation Vapeurs<br>DL50 Voie cutanée<br>DL50 Voie orale | Rat<br>Lapin<br>Rat | 76000 mg/m <sup>3</sup><br>15.8 g/kg<br>5800 mg/kg | 4 heures<br>-<br>- |

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

**Irritation/Corrosion****Conclusion/Résumé**

**Peau** : Non disponible.

**Yeux** : Non disponible.

**Respiratoire** : Non disponible.

**Sensibilisation****Conclusion/Résumé**

**Peau** : Non disponible.

**Respiratoire** : Non disponible.

**Mutagénicité**

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

**Cancérogénicité**

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

Code : 10106DNC12509

Date d'édition/Date de révision

: 9 Octobre 2023

PROGOLD ACETON

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****Toxicité pour la reproduction****Conclusion/Résumé** : Non disponible.**Tératogénicité****Conclusion/Résumé** : Non disponible.**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique**

| Nom du produit/composant | Catégorie   | Voie d'exposition | Organes cibles     |
|--------------------------|-------------|-------------------|--------------------|
| acétone                  | Catégorie 3 | -                 | Effets narcotiques |

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée**

Non disponible.

**Danger par aspiration**

Non disponible.

**Informations sur les voies d'exposition probables** : Non disponible.**Effets aigus potentiels sur la santé**

- Inhalation** : Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- Ingestion** : Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC).
- Contact avec la peau** : Dégraisse la peau. Peut éventuellement entraîner une sécheresse et une irritation de la peau.
- Contact avec les yeux** : Provoque une sévère irritation des yeux.

**Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques**

- Inhalation** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
nausées ou vomissements  
migraine  
somnolence/fatigue  
étourdissements/vertiges  
évanouissement
- Ingestion** : Aucune donnée spécifique.
- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
irritation  
sécheresse  
gerçure
- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleur ou irritation  
larmolement  
rougeur

**Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée****Exposition de courte durée****Effets potentiels immédiats** : Non disponible.**Effets potentiels différés** : Non disponible.**Exposition prolongée****Effets potentiels immédiats** : Non disponible.**Effets potentiels différés** : Non disponible.**Effets chroniques potentiels pour la santé**

Code : 10106DNC12509

Date d'édition/Date de révision

: 9 Octobre 2023

PROGOLD ACETON

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

Non disponible.

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.**Généralités** : Un contact prolongé ou répété peut dégraisser la peau et entraîner une irritation, des gerçures et/ou une dermatite.**Cancérogénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.**Mutagénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.**Toxicité pour la reproduction** : Aucun effet important ou danger critique connu.**Autres informations** : Non disponible.

Un contact prolongé ou répété peut éventuellement sécher la peau et provoquer une irritation. L'exposition répétée à des concentrations élevées de vapeurs peut provoquer une irritation du système respiratoire et des lésions permanentes au cerveau et au système nerveux. L'inhalation de vapeurs ou d'aérosols à des concentrations supérieures aux limites d'exposition préconisées provoque des maux de tête, des états de somnolence, des nausées et peut aboutir à une perte de connaissance ou à la mort. Éviter le contact avec la peau et les vêtements.

**11.2 Informations sur les autres dangers****11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Non disponible.

**11.2.2 Autres informations**

Non disponible.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1 Toxicité**

| Nom du produit/composant | Résultat                           | Espèces                                       | Exposition |
|--------------------------|------------------------------------|---|------------|
| Acétone                  | Aiguë CL50 4.42589 ml/L            | Crustacés - <i>Acartia tonsa</i> - Copépodite | 48 heures  |
|                          | Eau de mer<br>Aiguë CL50 5540 mg/l |   | 96 heures  |

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.**12.2 Persistance et dégradabilité**

| Nom du produit/composant | Test | Résultat                       | Dosage | Inoculum |
|--------------------------|------|--------------------------------|--------|----------|
| Acétone                  | -    | 90.9 % - Facilement - 28 jours | -      | -        |

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

| Nom du produit/composant | Demi-vie aquatique | Photolyse | Biodégradabilité |
|--------------------------|--------------------|-----------|------------------|
| Acétone                  | -                  | -         | Facilement       |

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

| Nom du produit/composant | LogP <sub>ow</sub> | FBC | Potentiel |
|--------------------------|--------------------|-----|-----------|
| Acétone                  | -0.23              | 3   | Faible    |

**12.4 Mobilité dans le sol****Coefficient de répartition sol/eau (K<sub>oc</sub>)** : Non disponible.**Mobilité** : Non disponible.

Code : 10106DNC12509

Date d'édition/Date de révision

: 9 Octobre 2023

PROGOLD ACETON

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

| Nom du produit/<br>composant | PBT | P   | B   | T   | vPvB | vP  | vB  |
|------------------------------|-----|-----|-----|-----|------|-----|-----|
| PROGOLD ACETON               | Non | N/A | N/A | Non | N/A  | N/A | N/A |

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Non disponible.

**12.7 Autres effets néfastes**

Aucun effet important ou danger critique connu.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

**13.1 Méthodes de traitement des déchets****Produit**

**Méthodes d'élimination des déchets** : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes.

**Déchets Dangereux** : Oui.

**Catalogue Européen des Déchets**

| Code de déchets | Désignation du déchet   |
|-----------------|---|
| 08 01 11*       | déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses |

**Emballage**

**Méthodes d'élimination des déchets** : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

| Type d'emballage | Catalogue Européen des Déchets |
|------------------|--------------------------------|
| Récipient        | 15 01 06 emballages en mélange |

**Précautions particulières** : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Les vapeurs des résidus de produits peuvent former une atmosphère très inflammable ou explosive à l'intérieur du récipient. Ne pas couper, souder ou broyer les récipients usagés si l'intérieur n'a pas été soigneusement nettoyé. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

Code : 10106DNC12509

Date d'édition/Date de révision

: 9 Octobre 2023

PROGOLD ACETON

**14. Informations relatives au transport**

|   | ADR/RID                 | ADN                     | IMDG                   | IATA                   |
|---|-------------------------|-------------------------|------------------------|------------------------|
| <b>14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification</b>   | UN1090                  | UN1090                  | UN1090                 | UN1090                 |
| <b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b>  | ACETONE<br>mélange      | ACÉTONE<br>mélange      | ACETONE<br>mixture     | Acetone<br>mixture     |
| <b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>   | 3                       | 3                       | 3                      | 3                      |
| <b>14.4 Groupe d'emballage</b>  | II                      | II                      | II                     | II                     |
| <b>14.5 Dangers pour l'environnement</b><br><b>Substances polluantes de l'environnement marin</b> | Non.<br>Non applicable. | Non.<br>Non applicable. | No.<br>Not applicable. | No.<br>Not applicable. |

**Informations complémentaires**

**ADR/RID** : Non identifié.  
**ADN** : Non identifié.  
**IMDG** : None identified.  
**IATA** : Non identifié.

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** : **Transport avec les utilisateurs locaux** : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

**14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI** : Non applicable.

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

[Règlement UE \(CE\) n° 1907/2006 \(REACH\)](#)

[Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation](#)

[Annexe XIV](#)

Aucun des composants n'est répertorié.

[Substances extrêmement préoccupantes](#)

Aucun des composants n'est répertorié.

Code : 10106DNC12509

Date d'édition/Date de révision

: 9 Octobre 2023

PROGOLD ACETON

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

Annexe XVII - : Non applicable.

Restrictions applicables  
à la fabrication, à la mise  
sur le marché et à  
l'utilisation de certaines  
substances et  
préparations  
dangereuses et de  
certains articles  
dangereux

Précurseurs d'explosifs :  Ce produit est régi par le règlement (UE) 2019/1148. Il convient de signaler toute transaction suspecte, ainsi que les disparitions et les vols importants, au point de contact national compétent.

**Substances qui appauvrissent la couche d'ozone (1005/2009/UE)**

Non inscrit.

**Directive Seveso**

Ce produit est contrôlé selon la directive Seveso.

**Critères de danger**

Catégorie

P5c

15.2 Évaluation de la sécurité chimique : Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

**Abréviations et acronymes**

ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë

CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

DNEL = Dose dérivée sans effet

Mention EUH = mention de danger spécifique CLP

PNEC = concentration prédite sans effet

RRN = Numéro d'enregistrement REACH

PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques

vPvB = Très persistant et très bioaccumulable

ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voie de Navigation intérieure

code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses

IATA = Association international du transport aérien

**Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]**

| Classification  | Justification   |
|---|---|
| Flam. Liq. 2, H225<br>Eye Irrit. 2, H319<br>STOT SE 3, H336 | D'après les données d'essai<br>Méthode de calcul<br>Méthode de calcul |

**Texte intégral des mentions H abrégées**

|                                |   |
|--------------------------------|---|
| H225<br>H319<br>H336<br>EUH066 | Liquide et vapeurs très inflammables.<br>Provoque une sévère irritation des yeux.<br>Peut provoquer somnolence ou vertiges.<br>L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. |
|--------------------------------|---|

French (FR)

Belgium

Belgique

15/35

|                             |   |
|-----------------------------|---|
| <b>Code</b> : 10106DNC12509 | <b>Date d'édition/Date de révision</b> : 9 Octobre 2023 |
| PROGOLD ACETON              |   |

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Texte intégral des classifications [CLP/SGH]

|              |   |
|--------------|---|
| Eye Irrit. 2 | LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE -<br>Catégorie 2                         |
| Flam. Liq. 2 | LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 2   |
| STOT SE 3    | TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES -<br>EXPOSITION UNIQUE - Catégorie 3 |

### Historique

**Date d'édition/ Date de révision** : 9 Octobre 2023

**Date de la précédente édition** : 30 Mai 2023

**Élaborée par** : EHS

**Version** : 3.06

### Renonciation

*Les informations qui se trouvent dans cette fiche sont fondées sur l'état actuel des informations scientifiques et techniques. L'objet de ces informations est d'attirer l'attention sur l'aspect hygiène et sécurité en ce qui concerne les produits fournis par nous, et de suggérer des mesures de précaution pour l'emmagasinage et l'utilisation des produits. Aucune justification ni garantie n'est donnée en ce qui concerne les propriétés des produits. Notre responsabilité ne pourra être recherchée en cas de non observation des mesures de précaution décrites dans cette fiche technique ou d'utilisation inhabituelle des produits.*

## Identification de la substance ou du mélange

**Définition du produit** : Substance mono-constituant  
**Code** : 10106DNC12509  
**Nom du produit** : PROGOLD ACETON

## Section 1 - Titre

**Titre court du scénario d'exposition** : 67-64-1 professional

**Liste des descripteurs d'utilisation** : **Nom de l'utilisation identifiée:** Utiliser dans les revêtements  
**Catégorie de procédé:** PROC01, PROC02, PROC03, PROC04, PROC05, PROC08a, PROC08b, PROC10, PROC11, PROC13, PROC15, PROC19  
**Substance fournie pour cet usage sous forme de:** Tel quel  
**Secteur d'utilisation finale:** SU22  
**Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation:** Non.  
**Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement:** ERC08a, ERC08d  
**Catégorie d'article correspondant à la durée de vie utile ultérieure:** Non applicable.

**Scénarios environnementaux contributifs** :

**Santé Scénarios contributifs** : **Mesures générales (irritants pour les yeux)**  
**Remplissage/préparation de l'équipement à partir de fûts ou de récipients.**  
**Expositions générales (systèmes fermés)**  
**Utilisation dans des systèmes confinés**  
**Préparation de matière pour application**  
**Opérations de mélangeage (systèmes ouverts)**  
**Formation de film - séchage à l'air**  
**Transferts de matière**  
**Transferts Fûts/lots**  
**Application au rouleau, au pulvérisateur, en flux**  
**Pulvérisation ou nébulisation**  
**Trempage, immersion et coulage**  
**Activités de laboratoire**  
**Application manuelle – gouaches, pastels, adhésifs**  
**Nettoyage et maintenance des équipements**  
**Stockage**

|   |   |
|---|---|
| <b>Numéro du SE</b>   | : 1   |
| <b>Association industrielle</b>                                     | : CEPE  |
| <b>Procédés et activités englobés dans le scénario d'exposition</b> | : Englobe l'utilisation dans des revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.), y compris les expositions pendant l'utilisation (y compris la réception, le stockage, la préparation et le transfert à partir du vrac et semi-vrac, l'application par pulvérisation, laminage, pinceau, épandage manuel ou méthodes similaires, et la formation de film) et le nettoyage des équipements, la maintenance et les activités de laboratoire associées. |

## Section 2 - Contrôles de l'exposition

### Scénario de contribution contrôlant l'exposition de l'environnement pour 1:

Pas d'évaluation de l'exposition pour l'environnement.

### Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 2: Mesures générales (irritants pour les yeux)

**Concentration de la substance dans le mélange ou l'article** : Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100 %.

**État physique** : Liquide, pression de vapeur > 10 kPa dans des conditions de température et de pression normales

**Fréquence et durée de l'utilisation/exposition** : Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

**Autres conditions affectant l'exposition des ouvriers** : Présume qu'un bon niveau d'hygiène industrielle est mis en place  
Suppose une utilisation à une température ne dépassant pas de plus de 20 °C la température ambiante.

#### Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé

**Protection individuelle** : Utiliser une protection oculaire adaptée.  
Éviter tout contact oculaire direct avec le produit ainsi que toute contamination par les mains.

### Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 3: Remplissage/préparation de l'équipement à partir de fûts ou de récipients.

**Concentration de la substance dans le mélange ou l'article** : Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100 %.

**État physique** : Liquide, pression de vapeur > 10 kPa dans des conditions de température et de pression normales

**Fréquence et durée de l'utilisation/exposition** : Éviter toutes les activités impliquant une exposition de plus de 4 heures par jour.

**Autres conditions affectant l'exposition des ouvriers** : Présume qu'un bon niveau d'hygiène industrielle est mis en place  
Suppose une utilisation à une température ne dépassant pas de plus de 20 °C la température ambiante.

#### Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé

### Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 4: Expositions générales (systèmes fermés)

Aucune autre mesure spécifique identifiée.

**Concentration de la substance dans le mélange ou l'article** : Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100 %.

**État physique** : Liquide, pression de vapeur > 10 kPa dans des conditions de température et de pression normales

**Fréquence et durée de l'utilisation/exposition** : Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

**Autres conditions affectant l'exposition des ouvriers** : Présume qu'un bon niveau d'hygiène industrielle est mis en place  
Suppose une utilisation à une température ne dépassant pas de plus de 20 °C la température ambiante.

#### Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé

**Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 5: Utilisation dans des systèmes confinés**

Aucune autre mesure spécifique identifiée.

**Concentration de la substance dans le mélange ou l'article** : Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100 %.

**État physique** : Liquide, pression de vapeur > 10 kPa dans des conditions de température et de pression normales

**Fréquence et durée de l'utilisation/exposition** : Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

**Autres conditions affectant l'exposition des ouvriers** : Présume qu'un bon niveau d'hygiène industrielle est mis en place  
Suppose une utilisation à une température ne dépassant pas de plus de 20 °C la température ambiante.

**Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé**

**Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 6: Préparation de matière pour application**

**Concentration de la substance dans le mélange ou l'article** : Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100 %.

**État physique** : Liquide, pression de vapeur > 10 kPa dans des conditions de température et de pression normales

**Fréquence et durée de l'utilisation/exposition** : Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

**Autres conditions affectant l'exposition des ouvriers** : Présume qu'un bon niveau d'hygiène industrielle est mis en place  
Suppose une utilisation à une température ne dépassant pas de plus de 20 °C la température ambiante.

**Mesures pour le produit liées à la sécurité** : Manipuler la substance en système fermé.

**Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé**

**Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 7: Opérations de mélangeage (systèmes ouverts)**

**Concentration de la substance dans le mélange ou l'article** : Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100 %.

**État physique** : Liquide, pression de vapeur > 10 kPa dans des conditions de température et de pression normales

**Fréquence et durée de l'utilisation/exposition** : Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

**Autres conditions affectant l'exposition des ouvriers** : Présume qu'un bon niveau d'hygiène industrielle est mis en place  
Suppose une utilisation à une température ne dépassant pas de plus de 20 °C la température ambiante.

**Mesures de contrôle de ventilation** : Mettre en place une ventilation aspirante aux points d'émission (utilisation professionnelle)  
ou  
Vérifier que l'opération est mise en œuvre en extérieur.

**Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé**

**Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 8: Formation de film - séchage à l'air**

Aucune autre mesure spécifique identifiée.

**Concentration de la substance dans le mélange ou l'article** : Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100 %.

**État physique** : Liquide, pression de vapeur > 10 kPa dans des conditions de température et de pression normales

**Fréquence et durée de l'utilisation/exposition** : Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

**Autres conditions affectant l'exposition des ouvriers** : Présume qu'un bon niveau d'hygiène industrielle est mis en place  
Suppose une utilisation à une température ne dépassant pas de plus de 20 °C la température ambiante.

**Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé**

**Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 9: Transferts de matière**

**Concentration de la substance dans le mélange ou l'article** : Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100 %.

**État physique** : Liquide, pression de vapeur > 10 kPa dans des conditions de température et de pression normales

**Fréquence et durée de l'utilisation/exposition** : Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

**Autres conditions affectant l'exposition des ouvriers** : Présume qu'un bon niveau d'hygiène industrielle est mis en place  
Suppose une utilisation à une température ne dépassant pas de plus de 20 °C la température ambiante.

**Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur** : Utiliser des pompes à tambour ou verser précautionneusement depuis les récipients.

**Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé**

**Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 10: Transferts Fûts/lots**

**Concentration de la substance dans le mélange ou l'article** : Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100 %.

**État physique** : Liquide, pression de vapeur > 10 kPa dans des conditions de température et de pression normales

**Fréquence et durée de l'utilisation/exposition** : Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

**Autres conditions affectant l'exposition des ouvriers** : Présume qu'un bon niveau d'hygiène industrielle est mis en place  
Suppose une utilisation à une température ne dépassant pas de plus de 20 °C la température ambiante.

**Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur** : Utiliser des pompes à tambour ou verser précautionneusement depuis les récipients.

**Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé**

**Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 11: Application au rouleau, au pulvérisateur, en flux**

**Concentration de la substance dans le mélange ou l'article** : Éviter toutes les activités impliquant une exposition de plus de 4 heures par jour.  
ou  
Limiter la teneur en substance dans le produit à 25%.

**État physique** : Liquide, pression de vapeur > 10 kPa dans des conditions de température et de pression normales

**Fréquence et durée de l'utilisation/exposition** : Éviter toutes les activités impliquant une exposition de plus de 4 heures par jour.  
ou  
Mettre en place une ventilation aspirante aux points d'émission.  
ou  
Limiter la teneur en substance dans le produit à 25%.

**Autres conditions affectant l'exposition des ouvriers** : Présume qu'un bon niveau d'hygiène industrielle est mis en place  
Suppose une utilisation à une température ne dépassant pas de plus de 20 °C la température ambiante.

**Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur** : Utiliser des brosses et des rouleaux à manche long.

**Mesures de contrôle de ventilation** : Éviter toutes les activités impliquant une exposition de plus de 4 heures par jour.  
ou  
Mettre en place une ventilation aspirante aux points d'émission.

**Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé**

**Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 12: Pulvérisation ou nébulisation**

**Concentration de la substance dans le mélange ou l'article** : Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100 %.

**État physique** : Liquide, pression de vapeur > 10 kPa dans des conditions de température et de pression normales

**Fréquence et durée de l'utilisation/exposition** : Éviter toutes les activités impliquant une exposition de plus d'une heure par jour.  
ou  
Opérer dans une cabine ventilée ou une enceinte munie d'une ventilation aspirante.

**Autres conditions affectant l'exposition des ouvriers** : Présume qu'un bon niveau d'hygiène industrielle est mis en place  
Suppose une utilisation à une température ne dépassant pas de plus de 20 °C la température ambiante.

**Mesures de contrôle de ventilation** : Opérer dans une cabine ventilée ou une enceinte munie d'une ventilation aspirante.  
ou  
Éviter toutes les activités impliquant une exposition de plus d'une heure par jour.

**Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé**

**Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 13: Trempage, immersion et coulage**

**Concentration de la substance dans le mélange ou l'article** : Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100 %.

**État physique** : Liquide, pression de vapeur > 10 kPa dans des conditions de température et de pression normales

**Fréquence et durée de l'utilisation/exposition** : Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

**Autres conditions affectant l'exposition des ouvriers** : Présume qu'un bon niveau d'hygiène industrielle est mis en place  
Suppose une utilisation à une température ne dépassant pas de plus de 20 °C la température ambiante.

**Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé**

**Protection individuelle** : Éviter tout contact manuel avec les éléments humides.

**Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 14: Activités de laboratoire**

**Concentration de la substance dans le mélange ou l'article** : Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100 %.

**État physique** : Liquide, pression de vapeur > 10 kPa dans des conditions de température et de pression normales

**Fréquence et durée de l'utilisation/exposition** : Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

**Autres conditions affectant l'exposition des ouvriers** : Présume qu'un bon niveau d'hygiène industrielle est mis en place  
Suppose une utilisation à une température ne dépassant pas de plus de 20 °C la température ambiante.

**Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé**

**Protection individuelle** : Éviter tout contact manuel avec les éléments humides.

**Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 15: Application manuelle – gouaches, pastels, adhésifs**

**Concentration de la substance dans le mélange ou l'article** : Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100 %.

**État physique** : Liquide, pression de vapeur > 10 kPa dans des conditions de température et de pression normales

**Fréquence et durée de l'utilisation/exposition** : Éviter toutes les activités impliquant une exposition de plus d'une heure par jour.

**Autres conditions affectant l'exposition des ouvriers** : Présume qu'un bon niveau d'hygiène industrielle est mis en place  
Suppose une utilisation à une température ne dépassant pas de plus de 20 °C la température ambiante.

**Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé**

**Protection individuelle** : Porter des gants adaptés homologués EN 374.

**Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 16: Nettoyage et maintenance des équipements**

**Concentration de la substance dans le mélange ou l'article** : Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100 %.

**État physique** : Liquide, pression de vapeur > 10 kPa dans des conditions de température et de pression normales

**Fréquence et durée de l'utilisation/exposition** : Éviter toutes les activités impliquant une exposition de plus de 4 heures par jour.

**Autres conditions affectant l'exposition des ouvriers** : Présume qu'un bon niveau d'hygiène industrielle est mis en place  
Suppose une utilisation à une température ne dépassant pas de plus de 20 °C la température ambiante.

**Mesures pour le produit liées à la sécurité** : Éliminer le produit résiduel ou les récipients usagés conformément aux réglementations locales.

**Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé**

**Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 17: Stockage**

**Concentration de la substance dans le mélange ou l'article** : Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100 %.

**État physique** : Liquide, pression de vapeur > 10 kPa dans des conditions de température et de pression normales

**Fréquence et durée de l'utilisation/exposition** : Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

**Autres conditions affectant l'exposition des ouvriers** : Présume qu'un bon niveau d'hygiène industrielle est mis en place  
Suppose une utilisation à une température ne dépassant pas de plus de 20 °C la température ambiante.

**Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé**

**Conseils sur l'hygiène professionnelle en général** : Stocker la substance en système fermé.

### Section 3 - Estimation d'exposition et référence à sa source

**Site internet** : Non applicable.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Environnement: 1:**

**Évaluation de l'exposition (environnementale)** : Pas d'évaluation de l'exposition pour l'environnement.

**Estimation d'exposition et référence à sa source** : Non disponible.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 2: Mesures générales (irritants pour les yeux)**

**Évaluation de l'exposition (humaine)** : Non disponible.

**Estimation d'exposition et référence à sa source** : Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 3: Remplissage/préparation de l'équipement à partir de fûts ou de récipients.**

**Évaluation de l'exposition (humaine)** : Non disponible.

**Estimation d'exposition et référence à sa source** : Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

**Date d'édition/Date de révision** : 2/20/2020

22/35

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 4: Expositions générales (systèmes fermés)**

**Évaluation de l'exposition (humaine) :** Non disponible.

**Estimation d'exposition et référence à sa source :** Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 5: Utilisation dans des systèmes confinés**

**Évaluation de l'exposition (humaine) :** Non disponible.

**Estimation d'exposition et référence à sa source :** Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 6: Préparation de matière pour application**

**Évaluation de l'exposition (humaine) :** Non disponible.

**Estimation d'exposition et référence à sa source :** Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 7: Opérations de mélangeage (systèmes ouverts)**

**Évaluation de l'exposition (humaine) :** Non disponible.

**Estimation d'exposition et référence à sa source :** Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 8: Formation de film - séchage à l'air**

**Évaluation de l'exposition (humaine) :** Non disponible.

**Estimation d'exposition et référence à sa source :** Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 9: Transferts de matière**

**Évaluation de l'exposition (humaine) :** Non disponible.

**Estimation d'exposition et référence à sa source :** Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 10: Transferts Fûts/lots**

**Évaluation de l'exposition (humaine) :** Non disponible.

**Estimation d'exposition et référence à sa source :** Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 11: Application au rouleau, au pulvérisateur, en flux**

**Évaluation de l'exposition (humaine) :** Non disponible.

**Estimation d'exposition et référence à sa source :** Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 12: Pulvérisation ou nébulisation**

**Évaluation de l'exposition (humaine) :** Non disponible.

**Estimation d'exposition et référence à sa source :** Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 13: Trempage, immersion et coulage**

**Évaluation de l'exposition (humaine) :** Non disponible.

**Estimation d'exposition et référence à sa source :** Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 14: Activités de laboratoire**

**Évaluation de l'exposition (humaine) :** Non disponible.

**Estimation d'exposition et référence à sa source :** Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 15: Application manuelle – gouaches, pastels, adhésifs**

**Évaluation de l'exposition (humaine) :** Non disponible.

**Estimation d'exposition et référence à sa source :** Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 16: Nettoyage et maintenance des équipements**

**Évaluation de l'exposition (humaine) :** Non disponible.

**Estimation d'exposition et référence à sa source :** Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 17: Stockage**

**Évaluation de l'exposition (humaine) :** Non disponible.

**Estimation d'exposition et référence à sa source :** Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

**Section 4 - Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition**

|                      |  |
|----------------------|--|
| <b>Environnement</b> | : Pas d'évaluation de l'exposition pour l'environnement.   |
| <b>Santé</b>         | : Les expositions prévues ne devraient pas dépasser les DN(M)EL lorsque les conditions de fonctionnement/mesures de gestion des risques décrites dans la section 2 sont appliquées. Si d'autres Mesures de gestion des risques/conditions de fonctionnement sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que la gestion des risques est de niveau au moins équivalent. |

**Conseils additionnels de bonne pratique au-delà de REACH CSA**

|                      |                   |
|----------------------|-------------------|
| <b>Environnement</b> | : Non disponible. |
| <b>Santé</b>         | : Non disponible. |

## Identification de la substance ou du mélange

**Définition du produit** : Substance mono-constituant  
**Code** : 10106DNC12509  
**Nom du produit** : PROGOLD ACETON

## Section 1 - Titre

**Titre court du scénario d'exposition** : 67-64-1 consumer

**Liste des descripteurs d'utilisation** : **Nom de l'utilisation identifiée:** Utiliser dans les revêtements  
**Substance fournie pour cet usage sous forme de:** Tel quel  
**Secteur d'utilisation finale:** SU21  
**Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation:** Non.  
**Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement:** ERC08a, ERC08d  
**Secteur de marché par type de produit chimique:** PC01, PC04, PC09a, PC09b, PC09c, PC15, PC24, PC31

**Scénarios environnementaux contributifs** :

**Santé Scénarios contributifs** : **Colles pour loisirs** - PC01  
**Colles pour bricolage (moquette, carrelage, parquet en bois)** - PC01  
**Colle en spray** - PC01  
**Produits d'étanchéité** - PC01  
**Lavage de vitre de voiture** - PC04  
**Versement dans le radiateur** - PC04  
**Dégivrant serrure** - PC04  
**Peinture murale aqueuse au latex** - PC09a  
**Peinture à base d'eau riche en solvant et très solide** - PC09a, PC15  
**Bouteille de spray aérosol** - PC09a, PC15  
**Diluants (peinture, colle, tapisserie, produits d'étanchéité)** - PC09a, PC15  
**Charges et mastics** - PC09b  
**Plâtres et enduits** - PC09b  
**Pâte à modeler** - PC09b  
**Gouaches** - PC09c  
**Liquides** - PC24  
**Colles adhésives** - PC24  
**Sprays** - PC24  
**Produits lustrants, cire / cirage (sol, meubles chaussures)** - PC31  
**Produits lustrants, pulvérisateurs (meubles, chaussures)** - PC31

|   |  |
|---|--|
| <b>Numéro du SE</b>   | : 1  |
| <b>Association industrielle</b>                                     | : CEPE   |
| <b>Procédés et activités englobés dans le scénario d'exposition</b> | : Englobe l'utilisation dans des revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.), y compris les expositions pendant l'utilisation (y compris le transfert et la préparation du produit, l'application au pinceau, la pulvérisation manuelle ou méthodes similaires) et le nettoyage des équipements. |

## Section 2 - Contrôles de l'exposition

|  |
|--|
| <b>Scénario de contribution contrôlant l'exposition de l'environnement pour 1:</b> |
| Pas d'évaluation de l'exposition pour l'environnement.                             |

**Scénario de contribution contrôlant l'exposition des consommateurs pour 2: Colles pour loisirs**

- Concentration de la substance dans le mélange ou l'article** : Englobe les concentrations jusqu'à 30 %
- État physique** : Liquide, pression de vapeur > 10 Pa (Conditions de température et de pression standard)
- Quantités utilisées** : A chaque utilisation, englobe les quantités jusqu'à 9 g/événement
- Fréquence et durée de l'utilisation/exposition** : Englobe l'utilisation jusqu'à... 365 jours par an  
Englobe l'utilisation jusqu'à... 1 application par jour  
Englobe l'exposition jusqu'à 4 Heures par poste
- Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs** : Englobe la zone de contact cutané jusqu'à 35.73 cm<sup>2</sup>
- Domaine d'utilisation :** : Englobe l'utilisation avec une ventilation domestique classique.  
Englobe l'utilisation dans une pièce de taille 20 m<sup>3</sup>  
Englobe l'utilisation à température ambiante.

**Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène****Scénario de contribution contrôlant l'exposition des consommateurs pour 3: Colles pour bricolage (moquette, carrelage, parquet en bois)**

- Concentration de la substance dans le mélange ou l'article** : Englobe les concentrations jusqu'à 30 %
- État physique** : Liquide, pression de vapeur > 10 Pa (Conditions de température et de pression standard)
- Quantités utilisées** : A chaque utilisation, englobe les quantités jusqu'à 6,390 g/événement
- Fréquence et durée de l'utilisation/exposition** : Englobe l'utilisation jusqu'à... 1 jours par an  
Englobe l'utilisation jusqu'à... 1 application par jour  
Englobe l'exposition jusqu'à 6 Heures par poste
- Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs** : Englobe la zone de contact cutané jusqu'à 110 cm<sup>2</sup>
- Domaine d'utilisation :** : Englobe l'utilisation avec une ventilation domestique classique.  
Englobe l'utilisation dans une pièce de taille 20 m<sup>3</sup>  
Englobe l'utilisation à température ambiante.

**Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène****Scénario de contribution contrôlant l'exposition des consommateurs pour 4: Colle en spray**

- Concentration de la substance dans le mélange ou l'article** : Englobe les concentrations jusqu'à 30 %
- État physique** : Liquide, pression de vapeur > 10 Pa (Conditions de température et de pression standard)
- Quantités utilisées** : A chaque utilisation, englobe les quantités jusqu'à 85.05 g/événement
- Fréquence et durée de l'utilisation/exposition** : Englobe l'utilisation jusqu'à... 6 jours par an  
Englobe l'utilisation jusqu'à... 1 application par jour  
Englobe l'exposition jusqu'à 4 Heures par poste
- Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs** : Englobe la zone de contact cutané jusqu'à 35.73 cm<sup>2</sup>
- Domaine d'utilisation :** : Englobe l'utilisation avec une ventilation domestique classique.  
Englobe l'utilisation dans une pièce de taille 20 m<sup>3</sup>  
Englobe l'utilisation à température ambiante.

**Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène**

**Scénario de contribution contrôlant l'exposition des consommateurs pour 5: Produits d'étanchéité**

- Concentration de la substance dans le mélange ou l'article** : Englobe les concentrations jusqu'à 30 %
- État physique** : Liquide, pression de vapeur > 10 Pa (Conditions de température et de pression standard)
- Quantités utilisées** : A chaque utilisation, englobe les quantités jusqu'à 75 g/événement
- Fréquence et durée de l'utilisation/exposition** : Englobe l'utilisation jusqu'à... 365 jours par an  
Englobe l'utilisation jusqu'à... 1 application par jour  
Englobe l'exposition jusqu'à 1 Heures par poste
- Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs** : Englobe la zone de contact cutané jusqu'à 35.73 cm<sup>2</sup>
- Domaine d'utilisation :** : Englobe l'utilisation avec une ventilation domestique classique.  
Englobe l'utilisation dans une pièce de taille 20 m<sup>3</sup>  
Englobe l'utilisation à température ambiante.

**Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène****Scénario de contribution contrôlant l'exposition des consommateurs pour 6: Lavage de vitre de voiture**

- Concentration de la substance dans le mélange ou l'article** : Englobe les concentrations jusqu'à 1 %
- État physique** : Liquide, pression de vapeur > 10 Pa (Conditions de température et de pression standard)
- Quantités utilisées** : A chaque utilisation, englobe les quantités jusqu'à 0.5 g/événement
- Fréquence et durée de l'utilisation/exposition** : Englobe l'utilisation jusqu'à... 365 jours par an  
Englobe l'utilisation jusqu'à... 1 application par jour  
Englobe l'exposition jusqu'à 0.02 Heures par poste
- Domaine d'utilisation :** : Englobe l'utilisation dans un garage à une voiture (34 m<sup>3</sup>) sous une ventilation courante.  
Englobe l'utilisation dans une pièce de taille 34 m<sup>3</sup>  
Englobe l'utilisation à température ambiante.

**Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène****Scénario de contribution contrôlant l'exposition des consommateurs pour 7: Versement dans le radiateur**

- Concentration de la substance dans le mélange ou l'article** : Englobe les concentrations jusqu'à 10 %
- État physique** : Liquide, pression de vapeur > 10 Pa (Conditions de température et de pression standard)
- Quantités utilisées** : A chaque utilisation, englobe les quantités jusqu'à 2,000 g/événement
- Fréquence et durée de l'utilisation/exposition** : Englobe l'utilisation jusqu'à... 365 jours par an  
Englobe l'utilisation jusqu'à... 1 application par jour  
Englobe l'exposition jusqu'à 0.17 Heures par poste
- Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs** : Englobe la zone de contact cutané jusqu'à 428 cm<sup>2</sup>
- Domaine d'utilisation :** : Englobe l'utilisation dans un garage à une voiture (34 m<sup>3</sup>) sous une ventilation courante.  
Englobe l'utilisation dans une pièce de taille 34 m<sup>3</sup>  
Englobe l'utilisation à température ambiante.

**Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène**

**Scénario de contribution contrôlant l'exposition des consommateurs pour 8: Dégivrant serrure**

- Concentration de la substance dans le mélange ou l'article** : Englobe les concentrations jusqu'à 50 %
- État physique** : Liquide, pression de vapeur > 10 Pa (Conditions de température et de pression standard)
- Quantités utilisées** : A chaque utilisation, englobe les quantités jusqu'à 4 g/événement
- Fréquence et durée de l'utilisation/exposition** : Englobe l'utilisation jusqu'à... 365 jours par an  
Englobe l'utilisation jusqu'à... 1 application par jour  
Englobe l'exposition jusqu'à 0.25 Heures par poste
- Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs** : Englobe la zone de contact cutané jusqu'à 214.40 cm<sup>2</sup>
- Domaine d'utilisation :** : Englobe l'utilisation dans un garage à une voiture (34 m<sup>3</sup>) sous une ventilation courante.  
Englobe l'utilisation dans une pièce de taille 34 m<sup>3</sup>  
Englobe l'utilisation à température ambiante.

**Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène****Scénario de contribution contrôlant l'exposition des consommateurs pour 9: Peinture murale aqueuse au latex**

- Concentration de la substance dans le mélange ou l'article** : Englobe les concentrations jusqu'à 1.5 %
- État physique** : Liquide, pression de vapeur > 10 Pa (Conditions de température et de pression standard)
- Quantités utilisées** : A chaque utilisation, englobe les quantités jusqu'à 2,760 g/événement
- Fréquence et durée de l'utilisation/exposition** : Englobe l'utilisation jusqu'à... 4 jours par an  
Englobe l'utilisation jusqu'à... 1 application par jour  
Englobe l'exposition jusqu'à 2.20 Heures par poste
- Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs** : Englobe la zone de contact cutané jusqu'à 428.75 cm<sup>2</sup>
- Domaine d'utilisation :** : Englobe l'utilisation avec une ventilation domestique classique.  
Englobe l'utilisation dans une pièce de taille 20 m<sup>3</sup>  
Englobe l'utilisation à température ambiante.

**Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène****Scénario de contribution contrôlant l'exposition des consommateurs pour 10: Peinture à base d'eau riche en solvant et très solide**

- Concentration de la substance dans le mélange ou l'article** : Englobe les concentrations jusqu'à 27.5 %
- État physique** : Liquide, pression de vapeur > 10 Pa (Conditions de température et de pression standard)
- Quantités utilisées** : A chaque utilisation, englobe les quantités jusqu'à 744 g/événement
- Fréquence et durée de l'utilisation/exposition** : Englobe l'utilisation jusqu'à... 6 jours par an  
Englobe l'utilisation jusqu'à... 1 application par jour  
Englobe l'exposition jusqu'à 2.20 Heures par poste
- Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs** : Englobe la zone de contact cutané jusqu'à 428.75 cm<sup>2</sup>
- Domaine d'utilisation :** : Englobe l'utilisation avec une ventilation domestique classique.  
Englobe l'utilisation dans une pièce de taille 20 m<sup>3</sup>  
Englobe l'utilisation à température ambiante.

**Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène**

**Scénario de contribution contrôlant l'exposition des consommateurs pour 11: Bouteille de spray aérosol**

|   |   |
|---|---|
| <b>Concentration de la substance dans le mélange ou l'article</b> | : Englobe les concentrations jusqu'à 50 %   |
| <b>État physique</b>  | : Liquide, pression de vapeur > 10 Pa (Conditions de température et de pression standard)   |
| <b>Quantités utilisées</b>  | : A chaque utilisation, englobe les quantités jusqu'à 215 g/événement   |
| <b>Fréquence et durée de l'utilisation/exposition</b>             | : Englobe l'utilisation jusqu'à... 2 jours par an<br>Englobe l'utilisation jusqu'à... 1 application par jour<br>Englobe l'exposition jusqu'à 0.33 Heures par poste  |
| <b>Domaine d'utilisation :</b>                                    | : Englobe l'utilisation dans un garage à une voiture (34 m <sup>3</sup> ) sous une ventilation courante.<br>Englobe l'utilisation dans une pièce de taille 34 m <sup>3</sup><br>Englobe l'utilisation à température ambiante. |

**Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène****Scénario de contribution contrôlant l'exposition des consommateurs pour 12: Diluants (peinture, colle, tapisserie, produits d'étanchéité)**

|   |   |
|---|---|
| <b>Concentration de la substance dans le mélange ou l'article</b>                     | : Englobe les concentrations jusqu'à 50 %   |
| <b>État physique</b>  | : Liquide, pression de vapeur > 10 Pa (Conditions de température et de pression standard)   |
| <b>Quantités utilisées</b>  | : A chaque utilisation, englobe les quantités jusqu'à 491 g/événement   |
| <b>Fréquence et durée de l'utilisation/exposition</b>                                 | : Englobe l'utilisation jusqu'à... 3 jours par an<br>Englobe l'utilisation jusqu'à... 1 application par jour<br>Englobe l'exposition jusqu'à 2.00 Heures par poste                      |
| <b>Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs</b> | : Englobe la zone de contact cutané jusqu'à 857.50 cm <sup>2</sup>  |
| <b>Domaine d'utilisation :</b>  | : Englobe l'utilisation avec une ventilation domestique classique.<br>Englobe l'utilisation dans une pièce de taille 20 m <sup>3</sup><br>Englobe l'utilisation à température ambiante. |

**Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène****Scénario de contribution contrôlant l'exposition des consommateurs pour 13: Charges et mastics**

|   |   |
|---|---|
| <b>Concentration de la substance dans le mélange ou l'article</b>                     | : Englobe les concentrations jusqu'à 2 %  |
| <b>État physique</b>  | : Liquide, pression de vapeur > 10 Pa (Conditions de température et de pression standard)   |
| <b>Quantités utilisées</b>  | : A chaque utilisation, englobe les quantités jusqu'à 85 g/événement  |
| <b>Fréquence et durée de l'utilisation/exposition</b>                                 | : Englobe l'utilisation jusqu'à... 12 jours par an<br>Englobe l'utilisation jusqu'à... 1 application par jour<br>Englobe l'exposition jusqu'à 4.00 Heures par poste                     |
| <b>Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs</b> | : Englobe la zone de contact cutané jusqu'à 35.73 cm <sup>2</sup>   |
| <b>Domaine d'utilisation :</b>  | : Englobe l'utilisation avec une ventilation domestique classique.<br>Englobe l'utilisation dans une pièce de taille 20 m <sup>3</sup><br>Englobe l'utilisation à température ambiante. |

**Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène**

**Scénario de contribution contrôlant l'exposition des consommateurs pour 14: Plâtres et enduits**

- Concentration de la substance dans le mélange ou l'article** : Englobe les concentrations jusqu'à 2 %
- État physique** : Liquide, pression de vapeur > 10 Pa (Conditions de température et de pression standard)
- Quantités utilisées** : A chaque utilisation, englobe les quantités jusqu'à 13,800 g/événement
- Fréquence et durée de l'utilisation/exposition** : Englobe l'utilisation jusqu'à... 12 jours par an  
Englobe l'utilisation jusqu'à... 1 application par jour  
Englobe l'exposition jusqu'à 2.00 Heures par poste
- Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs** : Englobe la zone de contact cutané jusqu'à 857.50 cm<sup>2</sup>
- Domaine d'utilisation :** : Englobe l'utilisation avec une ventilation domestique classique.  
Englobe l'utilisation dans une pièce de taille 20 m<sup>3</sup>  
Englobe l'utilisation à température ambiante.

**Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène****Scénario de contribution contrôlant l'exposition des consommateurs pour 15: Pâte à modeler**

- Concentration de la substance dans le mélange ou l'article** : Englobe les concentrations jusqu'à 1 %
- État physique** : Liquide, pression de vapeur > 10 Pa (Conditions de température et de pression standard)
- Quantités utilisées** : A chaque utilisation, englobe les quantités jusqu'à 1 g/événement
- Fréquence et durée de l'utilisation/exposition** : Englobe l'utilisation jusqu'à... 365 jours par an  
Englobe l'utilisation jusqu'à... 1 application par jour
- Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs** : Englobe la zone de contact cutané jusqu'à 254.40 cm<sup>2</sup>
- Domaine d'utilisation :** : Englobe l'utilisation à température ambiante.  
Englobe l'utilisation dans une pièce de taille 20 m<sup>3</sup>  
Englobe l'utilisation avec une ventilation domestique classique.

**Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène****Scénario de contribution contrôlant l'exposition des consommateurs pour 16: Gouaches**

- Concentration de la substance dans le mélange ou l'article** : Englobe les concentrations jusqu'à 5 %
- État physique** : Liquide, pression de vapeur > 10 Pa (Conditions de température et de pression standard)
- Quantités utilisées** : A chaque utilisation, présume d'une quantité ingérée de 1.35 g/événement
- Fréquence et durée de l'utilisation/exposition** : Englobe l'utilisation jusqu'à... 365 jours par an  
Englobe l'utilisation jusqu'à... 1 application par jour
- Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs** : Englobe la zone de contact cutané jusqu'à 254.40 cm<sup>2</sup>
- Domaine d'utilisation :** : Englobe l'utilisation à température ambiante.  
Englobe l'utilisation dans une pièce de taille 20 m<sup>3</sup>  
Englobe l'utilisation avec une ventilation domestique classique.

**Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène**

**Scénario de contribution contrôlant l'exposition des consommateurs pour 17: Liquides**

- Concentration de la substance dans le mélange ou l'article** : Englobe les concentrations jusqu'à 100 %
- État physique** : Liquide, pression de vapeur > 10 Pa (Conditions de température et de pression standard)
- Quantités utilisées** : A chaque utilisation, englobe les quantités jusqu'à 2,200 g/événement
- Fréquence et durée de l'utilisation/exposition** : Englobe l'utilisation jusqu'à... 4 jours par an  
Englobe l'utilisation jusqu'à... 1 application par jour  
Englobe l'exposition jusqu'à 0.17 Heures par poste
- Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs** : Englobe la zone de contact cutané jusqu'à 468.00 cm<sup>2</sup>
- Domaine d'utilisation :** : Englobe l'utilisation dans un garage à une voiture (34 m<sup>3</sup>) sous une ventilation courante.  
Englobe l'utilisation dans une pièce de taille 34 m<sup>3</sup>  
Englobe l'utilisation à température ambiante.

**Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène****Scénario de contribution contrôlant l'exposition des consommateurs pour 18: Colles adhésives**

- Concentration de la substance dans le mélange ou l'article** : Englobe les concentrations jusqu'à 20 %
- État physique** : Liquide, pression de vapeur > 10 Pa (Conditions de température et de pression standard)
- Quantités utilisées** : A chaque utilisation, englobe les quantités jusqu'à 34 g/événement
- Fréquence et durée de l'utilisation/exposition** : Englobe l'utilisation jusqu'à... 10 jours par an  
Englobe l'utilisation jusqu'à... 1 application par jour
- Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs** : Englobe la zone de contact cutané jusqu'à 468.00 cm<sup>2</sup>
- Domaine d'utilisation :** : Englobe l'utilisation dans une pièce de taille 20 m<sup>3</sup>  
Englobe l'utilisation à température ambiante.  
Englobe l'utilisation avec une ventilation domestique classique.

**Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène****Scénario de contribution contrôlant l'exposition des consommateurs pour 19: Sprays**

- Concentration de la substance dans le mélange ou l'article** : Englobe les concentrations jusqu'à 50 %
- État physique** : Liquide, pression de vapeur > 10 Pa (Conditions de température et de pression standard)
- Quantités utilisées** : A chaque utilisation, englobe les quantités jusqu'à 73 g/événement
- Fréquence et durée de l'utilisation/exposition** : Englobe l'utilisation jusqu'à... 6 jours par an  
Englobe l'utilisation jusqu'à... 1 application par jour  
Englobe l'exposition jusqu'à 0.17 Heures par poste
- Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs** : Englobe la zone de contact cutané jusqu'à 428.75 cm<sup>2</sup>
- Domaine d'utilisation :** : Englobe l'utilisation avec une ventilation domestique classique.  
Englobe l'utilisation dans une pièce de taille 20 m<sup>3</sup>  
Englobe l'utilisation à température ambiante.

**Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène**

**Scénario de contribution contrôlant l'exposition des consommateurs pour 20: Produits lustrants, cire / cirage (sol, meubles chaussures)**

|   |   |
|---|---|
| <b>Concentration de la substance dans le mélange ou l'article</b>                     | : Englobe les concentrations jusqu'à 50 %   |
| <b>État physique</b>  | : Liquide, pression de vapeur > 10 Pa (Conditions de température et de pression standard)   |
| <b>Quantités utilisées</b>  | : A chaque utilisation, englobe les quantités jusqu'à 142 g/événement   |
| <b>Fréquence et durée de l'utilisation/exposition</b>                                 | : Englobe l'utilisation jusqu'à... 29 jours par an<br>Englobe l'utilisation jusqu'à... 1 application par jour<br>Englobe l'exposition jusqu'à 1.23 Heures par poste                     |
| <b>Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs</b> | : Englobe la zone de contact cutané jusqu'à 430.00 cm <sup>2</sup>  |
| <b>Domaine d'utilisation :</b>  | : Englobe l'utilisation avec une ventilation domestique classique.<br>Englobe l'utilisation dans une pièce de taille 20 m <sup>3</sup><br>Englobe l'utilisation à température ambiante. |

**Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène****Scénario de contribution contrôlant l'exposition des consommateurs pour 21: Produits lustrants, pulvérisateurs (meubles, chaussures)**

|   |   |
|---|---|
| <b>Concentration de la substance dans le mélange ou l'article</b>                     | : Englobe les concentrations jusqu'à 50 %   |
| <b>État physique</b>  | : Liquide, pression de vapeur > 10 Pa (Conditions de température et de pression standard)   |
| <b>Quantités utilisées</b>  | : A chaque utilisation, englobe les quantités jusqu'à 35 g/événement  |
| <b>Fréquence et durée de l'utilisation/exposition</b>                                 | : Englobe l'utilisation jusqu'à... 8 jours par an<br>Englobe l'utilisation jusqu'à... 1 application par jour<br>Englobe l'exposition jusqu'à 0.33 Heures par poste                      |
| <b>Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs</b> | : Englobe la zone de contact cutané jusqu'à 430.00 cm <sup>2</sup>  |
| <b>Domaine d'utilisation :</b>  | : Englobe l'utilisation avec une ventilation domestique classique.<br>Englobe l'utilisation dans une pièce de taille 20 m <sup>3</sup><br>Englobe l'utilisation à température ambiante. |

**Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène****Section 3 - Estimation d'exposition et référence à sa source**

**Site internet :** : Non applicable.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Environnement: 1:**

|   |  |
|---|--|
| <b>Évaluation de l'exposition (environnementale) :</b>  | : Pas d'évaluation de l'exposition pour l'environnement. |
| <b>Estimation d'exposition et référence à sa source</b> | : Non disponible.  |

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Consommateurs: 2: Colles pour loisirs**

|   |   |
|---|---|
| <b>Évaluation de l'exposition (humaine) :</b>           | : ECETOC TRA consommateur v3<br>Consexpo v4.1 |
| <b>Estimation d'exposition et référence à sa source</b> | : Non disponible.                             |

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Consommateurs: 3: Colles pour bricolage (moquette, carrelage, parquet en bois)**

Évaluation de l'exposition (humaine) : ECETOC TRA consommateur v3  
Consexpo v4.1

Estimation d'exposition et référence à sa source : Non disponible.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Consommateurs: 4: Colle en spray**

Évaluation de l'exposition (humaine) : ECETOC TRA consommateur v3  
Consexpo v4.1

Estimation d'exposition et référence à sa source : Non disponible.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Consommateurs: 5: Produits d'étanchéité**

Évaluation de l'exposition (humaine) : ECETOC TRA consommateur v3  
Consexpo v4.1

Estimation d'exposition et référence à sa source : Non disponible.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Consommateurs: 6: Lavage de vitre de voiture**

Évaluation de l'exposition (humaine) : ECETOC TRA consommateur v3  
Consexpo v4.1

Estimation d'exposition et référence à sa source : Non disponible.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Consommateurs: 7: Versement dans le radiateur**

Évaluation de l'exposition (humaine) : ECETOC TRA consommateur v3  
Consexpo v4.1

Estimation d'exposition et référence à sa source : Non disponible.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Consommateurs: 8: Dégivrant serrure**

Évaluation de l'exposition (humaine) : ECETOC TRA consommateur v3  
Consexpo v4.1

Estimation d'exposition et référence à sa source : Non disponible.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Consommateurs: 9: Peinture murale aqueuse au latex**

Évaluation de l'exposition (humaine) : ECETOC TRA consommateur v3  
Consexpo v4.1

Estimation d'exposition et référence à sa source : Non disponible.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Consommateurs: 10: Peinture à base d'eau riche en solvant et très solide**

Évaluation de l'exposition (humaine) : ECETOC TRA consommateur v3  
Consexpo v4.1

Estimation d'exposition et référence à sa source : Non disponible.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Consommateurs: 11: Bouteille de spray aérosol**

Évaluation de l'exposition (humaine) : ECETOC TRA consommateur v3  
Consexpo v4.1

Estimation d'exposition et référence à sa source : Non disponible.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Consommateurs: 12: Diluants (peinture, colle, tapisserie, produits d'étanchéité)**

Évaluation de l'exposition (humaine) : ECETOC TRA consommateur v3  
Consexpo v4.1

Estimation d'exposition et référence à sa source : Non disponible.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Consommateurs: 13: Charges et mastics**

Évaluation de l'exposition (humaine) : ECETOC TRA consommateur v3  
Consexpo v4.1

Estimation d'exposition et référence à sa source : Non disponible.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Consommateurs: 14: Plâtres et enduits**

Évaluation de l'exposition (humaine) : ECETOC TRA consommateur v3  
Consexpo v4.1

Estimation d'exposition et référence à sa source : Non disponible.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Consommateurs: 15: Pâte à modeler**

Évaluation de l'exposition (humaine) : ECETOC TRA consommateur v3  
Consexpo v4.1

Estimation d'exposition et référence à sa source : Non disponible.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Consommateurs: 16: Gouaches**

Évaluation de l'exposition (humaine) : ECETOC TRA consommateur v3  
Consexpo v4.1

Estimation d'exposition et référence à sa source : Non disponible.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Consommateurs: 17: Liquides**

Évaluation de l'exposition (humaine) : ECETOC TRA consommateur v3  
Consexpo v4.1

Estimation d'exposition et référence à sa source : Non disponible.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Consommateurs: 18: Colles adhésives**

Évaluation de l'exposition (humaine) : ECETOC TRA consommateur v3  
Consexpo v4.1

Estimation d'exposition et référence à sa source : Non disponible.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Consommateurs: 19: Sprays**

Évaluation de l'exposition (humaine) : ECETOC TRA consommateur v3  
Consexpo v4.1

Estimation d'exposition et référence à sa source : Non disponible.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Consommateurs: 20: Produits lustrants, cire / cirage (sol, meubles chaussures)**

Évaluation de l'exposition (humaine) : ECETOC TRA consommateur v3  
Consexpo v4.1

Estimation d'exposition et référence à sa source : Non disponible.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Consommateurs: 21: Produits lustrants, pulvérisateurs (meubles, chaussures)**

Évaluation de l'exposition (humaine) : ECETOC TRA consommateur v3  
Consexpo v4.1

Estimation d'exposition et référence à sa source : Non disponible.

**Section 4 - Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition**

|                      |   |
|----------------------|---|
| <b>Environnement</b> | : Pas d'évaluation de l'exposition pour l'environnement.  |
| <b>Santé</b>         | : Les expositions prévues ne devraient pas dépasser les DN(M)EL lorsque les conditions de fonctionnement/mesures de gestion des risques décrites dans la section 2 sont appliquées.<br>Si d'autres Mesures de gestion des risques/conditions de fonctionnement sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que la gestion des risques est de niveau au moins équivalent. |

### Conseils additionnels de bonne pratique au-delà de REACH CSA

|                      |                   |
|----------------------|-------------------|
| <b>Environnement</b> | : Non disponible. |
| <b>Santé</b>         | : Non disponible. |